

# Dekton® - 25 ans de Garantie:

COSENTINO® garantit au propriétaire qui a enregistré le produit installé de la marque DEKTON® by Cosentino® contre tout défaut de fabrication pour une période de VINGT-CINQ (25) ANS.

## Ce qui est couvert par la Garantie:

- Dommages superficiels aux applications bidimensionnelles, telles que les plans de travail, les revêtements, les murs et les sols installés de manière permanente à l'intérieur d'une habitation (ou d'un bien destiné à un usage autre qu'une habitation). Voir le manuel UTILISATION ET ENTRETIEN.
- Les fissures causées par l'exposition à la chaleur ou au froid extrêmes, et celles causées par un choc thermique.
- Les taches dues aux aliments, boissons et produits ménagers courants, à condition que les clients respectent rigoureusement les instructions de nettoyage et entretien.
- La décoloration due à l'exposition directe aux rayons ultraviolets (UV), à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments.
- Les produits DEKTON® utilisés pour les barbecues, les cheminées ou toute surface pouvant être exposée à la chaleur, à condition que les instructions des manuels d'installation applicables, disponibles à l'adresse [www.cosentino.com](http://www.cosentino.com), soient strictement respectées.
- La série DEKTON® XGloss/Stonika se compose de surfaces ultrapolies et ultracompactes qui nécessitent un entretien et un nettoyage réguliers. La Garantie couvre les surfaces qui ont été entretenues conformément aux instructions de nettoyage et d'entretien, disponibles à l'adresse [www.cosentino.com](http://www.cosentino.com)

## Ce qui n'est pas couvert par la Garantie:

- La présente Garantie ne couvre pas les fissures et éraflures dues à l'impact d'objets lourds et au mouvement, déplacement ou positionnement de la structure de support sous la surface du plan de travail ou du sol (éléments de cuisine, sols, fondations, etc.).
- Les produits qui ont été traités avec des produits chimiques non approuvés ou recouverts avec des revêtements non approuvés.
- Les produits exposés à une utilisation ou des conditions anormales, ou à une mauvaise utilisation (éraflures, fissures, dommages causés par un impact ou cassures résultant d'une mauvaise utilisation par le client).
- Les Surfaces DEKTON® sont conçues pour présenter un aspect naturel et non uniforme. De ce fait, la présente Garantie ne couvre pas les variations de couleur, de nuance, de structure de particules ou de niveau de brillance.
- La présente Garantie ne couvre pas les marques d'usure sur les produits DEKTON®, notamment, sans s'y limiter, les marques métalliques, les empreintes digitales ou les taches et autres signes d'usure similaires causés par l'utilisation d'ustensiles.
- Certains coloris DEKTON® peuvent ne convenir qu'à une application spécifique. Le client sera informé des coloris que COSENTINO® recommande d'utiliser uniquement pour une application spécifique, et ne doit se fier à aucune autre déclaration orale ou écrite contraire. Dès lors qu'il achète ces coloris en particulier, le client accepte d'indemniser et d'exonérer COSENTINO® à l'égard de tous les droits et réclamations en vertu de la Garantie si ces coloris sont utilisés ou appliqués contrairement aux recommandations de COSENTINO®.
- La garantie pour les produits DEKTON avec la finition GRIP/ GRIP+ est limitée à CINQ (5) ans, selon les termes, les conditions et les limitations décrits pour les autres produits DEKTON® by Cosentino®.